



**PREFET DE LA HAUTE-VIENNE**

Direction des collectivités  
et de l'environnement

Bureau de l'urbanisme  
et de l'aménagement

Affaire suivie par Véronique LAMENDE  
Tél. 05-55-44-18-76

Limoges, le **15 SEP. 2014**

Mèl :  
veronique.lamende@haute-vienne.gouv.fr

**Extrait de décision de la Commission départementale  
d'aménagement commercial (CDAC)**

Lors de sa réunion du 11 septembre 2014, la commission départementale d'aménagement commercial (CDAC) a décidé d'accorder l'autorisation, à la SASU HOLDING JL MAQUIN URBANISME COMMERCIAL, dont le siège social est situé 800 Acticentre la Pyramide, cours Fernande Peyre 84800 L'ISLE SUR LA SORGUE, de procéder à la création d'un magasin non alimentaire de 425 m<sup>2</sup> de surface de vente, ce projet s'intégrant dans la zone commerciale existante des Martines à Saint-Junien.

Le texte de cette décision sera affiché pendant un mois à la mairie de Saint Junien.

Pour le Préfet,  
Pour le Préfet  
*le Directeur de Préfecture,*

Gérard JOUBERT